

CHRONIQUE DU MOIS

D'AVRIL 1955

Dans la nuit du 21 au 22 avril 1955 a été rendue publique la conclusion du protocole d'accord franco-tunisien : ce protocole ne constitue que le prélude à l'accord lui-même; il se borne à enregistrer la concordance des positions des deux délégations sur les problèmes de fond essentiels, mais il reste à mettre définitivement en forme les diverses conventions et à discuter ou rédiger un certain nombre d'annexes de caractère technique.

La première étape des conversations avait été marquée par le voyage à Tunis le 31 juillet dernier de M. Mendès-France, Président du Conseil : le discours qu'il avait prononcé ce jour-là en présence de Son Altesse le Bey définissait les termes d'une nouvelle politique et affirmait que l'autonomie interne reconnue à la Tunisie devait faire leur place légitime aux intérêts permanents de la France et des Français en Tunisie.

Le 4 septembre les négociations étaient solennellement ouvertes à Tunis, dans la salle du Conseil des Ministres, au Dar El Bey, par M. Christian Fouchet, Ministre des Affaires Marocaines et Tunisiennes, au nom du Gouvernement de la République Française, et par M. Tahar Ben Ammar, Président du Conseil Tunisien, au nom de Son Altesse le Bey.

Le 13 septembre s'ouvraient à Paris les négociations proprement dites, qui allaient, pendant huit mois réunir les deux délégations dans la « Salle des Traités » au Quai d'Orsay. La chute du Cabinet Mendès-France, au début de février, imposa toutefois une suspension provisoire, en attendant la formation du Gouvernement de M. Edgar Faure, au sein duquel M. July, assume, à la suite de M. Christian Fouchet, la responsabilité des Affaires Marocaines et Tunisiennes.

C'est à la veille même de l'ouverture du Ramadan, dans la nuit du 21 au 22 avril, que fut signé le protocole d'accord : au cours de la dernière semaine ce sont les deux chefs de Gouvernement, M. Edgar Faure du côté français, M. Tahar Ben Ammar du côté tunisien, qui avaient mené personnellement les négociations.

Dans la journée du 21 le Président du Conseil Français avait reçu à l'Hôtel Matignon M. Habib Bourguiba.

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le vendredi 1^{er} avril 1955, au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil.

Il a procédé à l'examen des très nombreuses affaires financières courantes qui étaient inscrites à son ordre du jour.

LA VIE ÉCONOMIQUE

M. Paul Reynaud, ancien Président du Conseil et Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, vient d'effectuer en Afrique du Nord un voyage d'information. Pour faciliter ses déplacements le Gouvernement Français avait mis à sa disposition un avion de l'Armée de l'Air, et le Président de la Commission des Finances a pu, au cours d'un périple de trois semaines, s'intéresser à tous les aspects de la mise en valeur de l'Afrique du Nord et du Sahara.

Au cours des cinq journées passées en Tunisie, le Président Reynaud a pris contact avec de nombreuses personnalités du monde économique et a procédé à une étude extrêmement minutieuse de la situation économique et financière de la Tunisie. Il a d'autre part visité, sous la conduite de l'Amiral Laurain et de l'Ingénieur Général Cordonnier, les travaux de la base de Bizerte.

LA VIE FINANCIÈRE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance les livraisons de céréales se sont poursuivies et ont atteint, pour la période du 21 mars au 20 avril, les quantités suivantes :

Livraisons	Blés durs	Blés tendres	Orges	Totaux
à la consommation locale	24.204 qx	411 qx	24.774 qx	49.389 qx
à la minoterie	1.000 qx	26.517 qx	—	27.517 qx
à l'exportation	34.728 qx	—	—	34.728 qx
Totaux....	59.932 qx	26.928 qx	24.774 qx	111.634 qx

Ces chiffres mettent en lumière l'importance, déjà signalée le mois dernier, de la demande de céréales pour la consommation qui, passée de 19.442 qx à 37.412 qx de février à mars 1955, s'est élevée à 49.389 qx pour la période du 21 mars au 20 avril.

En raison des prévisions de récolte déficitaire ou même nulle en bien des régions du Territoire, les appels au crédit des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance sont particulièrement nombreux et importants cette année pour la mise en train des labours de printemps. En accord avec le Gouvernement, les S.T.P. s'efforcent d'y répondre aussi largement que possible. Les façons culturales de printemps sont également très demandées aux Groupements Coopératifs de

Motoculture des S.T.P. qui travaillent à plein rendement. Cette formule de mutualité rencontre toujours le même succès auprès des fellahs; aussi, plusieurs créations de Groupements nouveaux de plantations ou d'hydraulique dans divers caïdats sont-elles actuellement en projet.

Comme l'année dernière, les résultats acquis dans le Cap Bon dans les divers secteurs d'activité des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont fait l'objet d'une présentation dans un stand monté aux « Journées Commerciales de Nabeul » au cours de la première décade du mois d'avril.

En matière budgétaire, un décret du 31 mars 1955, publié au « Journal Officiel » du 1^{er} avril, a arrêté à 44.400.000.000 de francs les dépenses du Titre 1^{er} du Budget de l'Etat pour l'exercice 1955-1956 et à 39.900.000.000 de francs les recettes correspondantes, sous l'expresse réserve de la réalisation d'économies à déterminer pour un total de 1 milliard de francs. La différence entre le montant des dépenses ainsi réduit à 43.400.000.000 de francs et celui des recettes (39.900.000.000 de francs) sera couverte au moyen d'une avance consentie par le Trésor français dans la limite maximum de 3 milliards 500.000.000 de francs.

Par ailleurs, un décret du 11 avril 1955, publié au « Journal Officiel » du 12 avril, a fixé pour l'exercice à 13.375.000.000 de francs le montant des crédits afférents au Titre II du Budget de l'Etat, répartis en dépenses d'investissements économiques et d'équipement social (12.775.000.000 de francs) et en dépenses de constructions administratives (600.000.000 de francs).

Certaines dispositions du décret précité du 31 mars 1955 portant promulgation du budget ordinaire de l'Etat intéressent à la fois le domaine fiscal et économique.

C'est ainsi que l'impôt sur la vigne est modifié à compter de la récolte 1955. Son taux spécifique de 260 francs par hectolitre de vin récolté est transformé en un taux ad valorem de 5% sur la valeur moyenne du vin à la production, déterminée annuellement par arrêté du Directeur des Finances.

D'autre part, une taxe a été créée sur les véhicules automobiles dont le taux varie, selon la puissance du véhicule, entre 2.000 fr. pour les motocyclettes et 30.000 fr. pour les véhicules dont la puissance dépasse 15 chevaux. L'impôt est acquitté au début de chaque année grégorienne, sauf en 1955 où son exigibilité a été fixée au 1^{er} juillet. Le paiement de l'impôt est attesté par l'apposition sur la carte crise d'une vignette oblitérée par la recette de la Direction des Finances ayant recouvré l'impôt. Sont exonérés de cette taxe, les véhicules utilitaires d'une charge utile supérieure à 500 kg., les voitures de louage assujetties aux taxes de compensation sur les transports automobiles et les véhicules immatriculés hors de Tunisie pendant les trois premiers mois de leur séjour dans la Régence.

Pour permettre à l'O.F.I.T.E.C. de bénéficier de ressources accrues dans le cadre de sa mission, le taux de la taxe d'inspection perçue par cet organisme à l'exportation des produits locaux, en vertu du décret du 29 juillet 1939, a été aménagé en ce qui concerne certains articles.

En outre, le financement des dépenses des chambres économiques au cours de l'exercice 1955-56 a fait l'objet d'une disposition aux termes de laquelle les budgets de ces établissements seraient alimentés d'une part, à l'aide de subventions prélevées sur le Fonds Commun de la Taxe de Formalités Douanières et d'autre part au moyen de centimes additionnels dont le nombre sera fixé par arrêté du Directeur des Finances délibéré en Conseil des Ministres.

Enfin, le « Fonds de péréquation des carburants liquides » institué par le décret du 28 octobre 1940 a été supprimé, en même temps qu'il a été ouvert dans les écritures du Trésorier Général de Tunisie un « compte des hydrocarbures » destiné à assurer le financement de certaines dépenses antérieurement couvertes par le « Fonds de péréquation ». Ce nouveau compte est alimenté par des centimes additionnels au droit de consommation sur les carburants.

Les avis suivants ont indiqué au cours du mois d'avril des possibilités de commerce avec l'Etranger :

— *J. O. T. du 5 avril 1955 :*

- Importations d'Egypte de livres, revues et périodiques.
- Importations de la zone sterling d'insecticides agricoles, de produits tannants végétaux, de demi-produits en nickel et de matières plastiques.
- Importations d'Autriche de bijouterie fausse, d'articles textiles divers, de motocyclettes.
- Importations d'Islande de marchandises diverses.
- Importations des pays participant à l'Union Européenne des Paiements et des zones monétaires associées (sterling et florin) d'appareils de chauffage et de cuisine, non électriques, à combustibles liquides.

— *J.O. T. du 22 avril 1955 :*

- Importations de piments d'Espagne et des pays membres de l'Union Européenne des Paiements et des zones monétaires associées (sterling et florin).

— *J. O. T. du 29 avril 1955 :*

- Importations de Pologne de jambon en boîte.
- Importations de Suisse de marchandises diverses.
- Importations d'Allemagne Orientale de marchandises diverses.
- Importations de Tchécoslovaquie de marchandises diverses.
- Importations d'Uruguay d'huile de lin.
- Exportations sur l'Allemagne Orientale de marchandises diverses.

Dans le courant du mois, les demandes de licences tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 898. Au 30 avril 1955, elles se répartissaient de la façon suivante :

— A l'importation :

Licences accordées	339
Licences en cours d'examen par les Services Techniques	278
Licences refusées ou annulées	65
Total.....	682

— A l'exportation :

Licences accordées	165
Licences en cours d'examen par les Services Techniques	45
Licences refusées ou annulées	6
Total.....	216

En outre, il y a lieu de signaler la parution au J.O.T. du 15 avril 1955 des avis n° 207 et 208 de l'Office des Changes (Section Tunisie) relatifs à la vente de biens immeubles et de droits immobiliers situés à l'Etranger ainsi qu'à l'utilisation et au rapatriement des revenus provenant des biens immeubles situés à l'Etranger.

Au cours du mois d'avril 1955, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été moins grande que pendant le mois précédent. Cependant, la tendance a été ferme.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois d'avril a atteint 31.437.000 francs contre 42.977.000 francs pendant le mois de mars.

Le marché de l'or a été très calme et les variations des cours dans un sens ou l'autre ont été insignifiants.

Le montant des opérations effectuées s'est élevé à 178.000 francs contre 312.000 francs pendant le mois de mars.

LA VIE SOCIALE

I. — LEGISLATION

Retraites (entreprises de navigation aérienne). — Le J.O. du 5 avril 1955 a publié un décret beylical du 31 mars 1955 relatif aux obligations, en matière de retraite, des entreprises de navigation aérienne ayant leur siège en Tunisie et utilisant du personnel navigant de l'aéronautique civile française.

Au terme de ce décret les personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile française exerçant dans une entreprise de navigation aérienne ayant son siège en Tunisie doivent être obligatoire-

ment affiliés, par les soins de la dite entreprise, à la « Caisse des retraites du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile ».

Salaires. — Le Journal Officiel du 8 avril 1955 a publié un arrêté du 7 avril 1955 fixant les conditions de rémunération des agents alfatiers.

Prud'hommes. — Le Journal Officiel du 29 avril a publié :

1° Un décret beylical du 21 avril 1955 complétant le décret du 16 février 1950 fixant les conditions d'exercice du mandat de prud'homme assesseur tunisien aux conseils de prud'hommes français.

2° Un décret beylical du 21 avril 1955 complétant le décret du 19 janvier 1950 instituant des conseils de prud'hommes tunisiens.

Ces décrets stipulent que les assesseurs tunisiens auprès des conseils de prud'hommes français et les membres de conseils de prud'hommes tunisiens portent soit à l'audience, soit dans les cérémonies publiques, sur le côté gauche de la poitrine et attaché par un ruban, un insigne de métal, emblème de leur fonction.

II. — QUESTIONS DIVERSES

1° Situation de l'emploi

a) *Aperçu général.* — La reprise des travaux saisonniers dans l'agriculture a réduit considérablement le nombre des chômeurs inscrits sur les listes des chantiers d'assistance. Les pluies du mois d'avril ont amélioré les perspectives agricoles. Outre les travaux habituels de binage, de préparation des cultures sarclées : tabac, tomates, piments, maïs, etc., on note une intense activité dans les vignobles, sulfatage et soufrage.

Dans les centres urbains la situation reste inchangée. Toutefois de nombreux chômeurs ont regagné leur village d'origine, mais ils ont été remplacés par d'autres chômeurs venus des campagnes.

De nouveaux licenciements provoqués par les difficultés économiques ont été signalés à l'Inspecteur Divisionnaire du Travail. Pour Tunis, on en compte une soixantaine dont 26 dans une carrière, 20 dans un commerce de fruits et primeurs ayant cessé son activité. Une fabrique de pâtes alimentaires a réduit la durée hebdomadaire du travail. Un plan de relance de l'activité de l'industrie du cuir dû à l'initiative privée (tanneries, peausseries, cordonneries) actuellement à l'étude laisse entrevoir de bonnes perspectives d'avenir.

Au cours du mois d'avril le problème de la relance économique a été étudié par les administrations intéressées, les Chambres économiques, les organisations centrales syndicales patronales et ouvrières. De nombreux articles de journaux ont été consacrés à cette question qui doit être évoquée lors de réunions prévues pour le début du mois de mai.

b) *Lutte contre le chômage.* — Les divers services administratifs de Tunisie ont poursuivi l'organisation systématique de chantiers d'assistance aux chômeurs par le travail.

La sous-commission du chômage s'est réunie trois fois au cours du mois sous la présidence du Ministre du Travail.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus au cours du mois d'avril sur le plan des secours aux chômeurs par le travail.

Nombre de chômeurs inscrits	Placement	
	en avril	depuis le début du recensement
Tunis et sa banlieue	274	30.425 (1)
Intérieur	8.216	245.445
	8.490	275.870

(1) dont 18.000 ouvriers restaient inscrits le 30 avril sur les listes des chantiers d'assistance où ils travaillent par roulement.

Nombre de chômeurs placés par roulement :

Tunis et banlieue :	65.729
Intérieur :	185.893

Nombre de chômeurs au travail le 2 mai 1955 :

Tunis et banlieue :	5.481	(Travaux Publics)	
Intérieur :	17.581	Caïdats :	1.161
		Résidentiels :	11.002
		Ministère de l'Agriculture	5.418

Nombre de chantiers ouverts le 2 mai 1955 :

Tunis et banlieue :	27	Caïdats :	6
Intérieur :	48	Résidentiels :	20
		Ministère de l'Agriculture	22

c) Activité du bureau de placement de Tunis : avril 1955 :

Nature	Placement	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi	64	27
Offres d'emploi	43	50 (1) (dont 21
Personnes présentées	43	28 bonnes cou-
Personnes placées	40	5 chantes)

2° Activités des caisses d'allocations familiales en 1954 :

Renseignements	Nature de la caisse			Totaux
	CICAFTU	CAISSOC-BATO	MINALLO	
Nombre d'adhérents .. de travailleurs.	6.515	3.190	67	9.772
	42.000 (environ)	40.000 (environ)	15.760	97.760
d'allocataires .. d'enfants	28.247	21.209	11.010	60.466
	64.343	55.299	28.728	148.370
Montant en millions de francs :				
des cotisations.	1.224	1.027	688	2.939
des prestations normales ...	1.081	986	766	2.833
en milliers de francs :				
des congés de naissance ...	1.960	6.857	7.568	16.385
des congés des jeunes	1.193	1.109	1.906	4.208

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Avril était placé sous le signe de l'Essor. En effet, à l'occasion de son Cinquantenaire, cette société artistique avait organisé de nombreuses manifestations qui remportèrent toutes un éclatant succès.

L'Essor se présente comme un « groupement d'amateurs éclairés ». Dédaigneux des honneurs il œuvre au service du théâtre et de l'intelligence. Ce qui, notamment en ce qui concerne le dernier point, n'est pas une petite affaire en notre siècle où la liberté de blâmer n'existe pas, ce qui permet à l'éloge d'être, toujours et sans aucun mérite, flatteur et dithyrambique.

Et c'est précisément parce qu'il est devenu banal d'accumuler les épithètes les plus immodestes en toute occasion que nous ne dirons rien de plus de l'Essor que ce que nous avons dit le mois dernier. Nous ferons simplement mention des différentes représentations et conférences qui ont marqué un anniversaire fêté par tous.

Un récital dramatique, au cours duquel fut présentée la tragédie d'« Euripide » : « Les Bacchantes », d'après la traduction d'Etienne Burnet et avec musique originale d'Yves Giroud, eut lieu au Théâtre Municipal. Cette manifestation qui n'était ni une conférence, ni une représentation théâtrale, méritait sa qualification de « Récital dramatique et musical ». Les commentaires étaient lus par Etienne Burnet, les lectures par les acteurs de la troupe et l'orchestre était placé sous la direction de M. Guittard.

Deux pièces célèbres de Molière furent interprétées par le Cercle

Molière de Nice et par l'Essor. Ce duel élégant permit aux spectateurs d'apprécier deux styles, deux manières et la même fidélité au génie de l'auteur.

Mais l'Essor n'est pas uniquement une compagnie théâtrale. Cette société entend rester fidèle à ses principes originels et c'est ainsi que, lors de la célébration de son Cinquantenaire, il nous fut donné d'assister à diverses conférences.

Jean-Jacques Bernard, ami et, à l'occasion, auteur de l'Essor, a défini le « rôle de l'amateur ».

Lors d'une séance de clôture de la Semaine du Cinquantenaire, Martial, Jack Mathot, Odile Hugué, Hubert Fuseillier, ont évoqué tour à tour, le plaisir de l'acteur, du metteur en scène, du spectateur, de l'auteur.

Ces manifestations n'ont pas empêché un nombre important de conférenciers de venir traiter de problèmes divers. Le public a marqué une certaine lassitude bien explicable. Disons le tout net et sans avoir l'air de nous plaindre d'une abondance de biens : il y a trop de conférences et les sujets se renouvellent insuffisamment.

Le résultat de cette abondance est aisé à deviner : les conférenciers excellents souffrent de la dispersion d'un public qui ne sait comment choisir, si tant est qu'en cette matière, on puisse valablement choisir au préalable.

Mme Psichari-Renan a fait sous l'égide de l'Université Nouvelle deux conférences sur « Anatole France, homme d'action » et sur « Anatole France et Renan ».

M. Pietro Castialia, assesseur à l'Instruction Publique du Gouvernement régional sicilien, spécialiste du théâtre et critique très écouté a parlé de la « Spiritualité de Pirandello », au Consulat d'Italie, tandis que son compatriote, M. Girolamo Bellavista, toujours sous les auspices de la Société Culturelle Franco-Italienne de Tunisie, choisissait de traiter de « l'humanisme du procès ».

M. R. Crinier, invité par la Ligue Française de l'Enseignement, a pris pour sujet : « Caractères et vie familiale ». Sujet voisin de celui traité par Mme Hughes au Centre Culturel Américain : « La vie familiale en Amérique et à l'Étranger ».

Plus techniques, ou à caractère plus spécial furent les causeries de M. l'abbé Menassian : « Moïse, l'homme de la loi », — de M. Marcalith : « Les Français précurseurs de l'État d'Israël »; — de M. Thieulin, docteur vétérinaire, sur « Les avantages et les inconvénients des techniques modernes en matière d'élevage laitier », — de M. Louis Chouchan, vice-président du Syndicat des Laitiers et Éleveurs, sur « La situation de la production laitière en Tunisie », — de Mme Boulanger-Cordier : « Conseils avicoles ».

Concluons l'énoncé de ces diverses manifestations en citant la causerie accompagnée de nombreuses projections, faite par M. Georges Robert, secrétaire général de la Société des Écrivains d'Afrique du Nord, sur « L'Afrique du Sud ».

Sur notre scène municipale, Jean Mercure, dont le talent et la conscience professionnelle sont les plus sûrs atouts, vint nous apporter la preuve qu'une génération de jeunes déjà confirmés s'apprêtent à prendre la relève des grands de la scène dont il ne reste plus, après la mort des Dullin, Jovet et Pitoieff, que quelques éléments. Dans la « Volupté de l'honneur » et dans « Une visite de noces » Jandeline a très simplement secondé le meneur de jeu qu'est Jean Mercure. Et ce rôle n'est pas à la portée de n'importe qui.

La compagnie théâtrale des « deux masques » dont nous avons cité dans cette même chronique les premiers essais, a confirmé sa bonne volonté et sa jeune ardeur en interprétant très valablement « La Découverte du Nouveau-Monde », de Morvan Lebesque.

Parmi les manifestations organisées cette année par la Municipalité de Tunis nous ferons une place à part aux concerts : ils furent tous réussis et suivis avec assiduité par un public de choix, cette élite intellectuelle que Tunis peut se targuer de posséder plus que toute autre ville de province ou de l'Union Française. Enregistrons également que les prix des places étaient réellement très abordables. Ce qui n'était pas le cas en matière d'opéra ou de théâtre. Il est vrai que le spectateur paye, pour ces dernières représentations, les frais annexes qu'elles entraînent.

Jean Clergue dont nous avons à maintes reprises dit les qualités de sobriété et de fidèle interprétation a dirigé trois concerts dont les programmes inscrivait les noms du pianiste Daniel Wayenberg — Shéhérazade, de Rimsky Korsakov et 2^e Concerto de Rachmaninoff; de la violoniste Anny Jodry — suite de Ballets de Lulli, Bal des pendus de Blondville et 5^e symphonie de Beethoven; de la violoncelliste Madeleine Boureille, — Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy et Symphonie n° 3 en sol mineur de Roussel.

Le dernier concert du mois fut donné sous la direction du chef prestigieux Henri Tomasi, avec la participation du pianiste Samson François.

Compositeurs tous deux, ces artistes célèbres ont interprété leurs œuvres — concerto pour piano et orchestre de F. Samson, et « Nocces de Cendres » de H. Tomasi. L'idée était originale. Elle plut.

Hormis le concert hebdomadaire, le public s'est trouvé raisonnablement sollicité à deux reprises. La qualité suppléa la quantité. Ce devait être en tout la formule.

Nous voulons parler du dernier gala J.M.F. de la saison; une saison J.M.F. de plus et une nouvelle réussite. Gala consacré à la chanson. M. André Jorrand, conférencier, fit remonter le cours de l'histoire en chanson avec le précieux concours de Mme Monique Linval et de M. Jean-Christophe Benoît que Jean Lemaire accompagnait au piano.

Enfin, Olga Segui et Jean Clergue ont permis de passer une heure trop courte de musique très agréable. La qualité de l'interprétation — Olga Segui est une cantatrice au goût sûr — et le choix des airs ont permis à un critique d'écrire, le lendemain de ce récital : « De telles réunions quand elles ont cette qualité et ce choix paraissent trop

brèves, mais c'est le vrai secret du plaisir délicat ». Nous ne saurions mieux dire.

Est-ce le temps et la désorganisation des saisons, est-ce la paresse proverbiale de l'artiste, est-ce le souci de la réflexion attentive ? il nous semble que nos peintres favoris aient réduit leurs participations aux divers salons et vernissages. Mais ne nous plaignons pas de ce qu'il préfèrent choisir la qualité, le travail plutôt que l'abus des impressions déjà vues. Car l'art, et surtout la peinture, est discrétion, variété, rareté.

Toutes qualités recherchées par les participants du Salon de Carthage. En effet, le Salon 1955 du Groupement artistique et culturel de Carthage associait les noms de Mme Goyer-Autray, de Mme Peyre, de Mme Ravelanosy, de Farion, Pinon, Jeanine Nardus, Castel, Mimouni et Boisson. Michel Leclerc exposait à l'Alliance Française, ainsi que Maurice Pinard et Serge Gresse. Les trois vernissages attirèrent un public très intéressé par le souci de recherche et de nouveauté qui caractérisaient les œuvres exposées.

Les Etudiants Tunisiens ont organisé une exposition au profit des étudiants nécessiteux. Elle comprenait des tableaux, dentelles et lingerie dont certains exemplaires témoignaient d'un réel sens artistique. d'autant plus admirable qu'il s'agissait de travaux d'amateurs. Mais les artistes ne sont-ils pas des amateurs ?

C'est ce que G. Frechin, G. Van Raepenbusch et R. Villari, tentaient de prouver au II^e Salon de la Photographie. Leurs essais dans le domaine de la photographie d'étude ont le caractère de « gratuité » que requiert l'art.

Mais J.-L. Combès, J.-D. Bousoutrot, Angel Lumbroso, E. Montefiore, J. Grammatico, E. Spiteri sont parvenus au même résultat en rejoignant l'inspiration classique par le détours des techniques les plus récentes.

Ce Salon, moins important peut-être par le nombre des participants que celui de l'an dernier, méritait un meilleur sort que celui qu'il a eu. Car en définitive il est passé inaperçu du public non averti. Pouvons-nous nous permettre de dire que cette désaffection relative vient peut-être du défaut de la formule. Car la photographie n'est pas comparable à la peinture il serait intéressant dès lors de mieux insister sur l'aspect technique, artisanal de la photo et de présenter une exposition photographique, à la manière d'une exposition artisanale : créer des genres, groupes par type, par technique, par procédé, et accompagner chaque œuvre d'un commentaire approprié. Car, pourquoi nier le privilège, parfois, de l'artifice sur l'art ?

Nous terminerons la présente chronique en donnant un aperçu sur les manifestations culturelles en langue arabe qui ont eu lieu au cours de la saison et plus spécialement à l'occasion du mois de Ramadan.

Nous avons déjà évoqué les principaux sujets traités en conférence, par d'éminents hommes de lettres et spécialistes tunisiens. De

même, dans la narration que nous avons faite des activités des peintres de Tunis, nous avons à plusieurs reprises été amenés à parler des expositions organisées par des tunisiens : Farhat, Abdallah, Gorgi, etc...

Par contre, il nous reste à rendre compte de l'activité théâtrale et radiophonique.

Les principaux organismes qui assurent la diffusion du théâtre en Tunisie sont la Municipalité, la troupe « Ansar El Mes'rah » (les partisans du théâtre) et celle du « théâtre populaire ».

Deux drames ont été montés par la troupe municipale. « Hadj Ben Youssef » de Mohamed Deimour et « Jules Cesar » de Shakespeare. Leur succès ne fut pas à la hauteur de leur prix de revient élevé. La Municipalité songerait à modifier sa formule pour les années à venir.

Les troupes « Ansar El Mes'rah » et « Théâtre Populaire » organisèrent des représentations goûtées du public.

Enfin, l'excellente équipe de Radio-Tunis s'assura un succès réel tout au long de la saison et poursuit son effort louable.

Ses émissions en langue arabe ont lieu soit en arabe parlé, soit en arabe dialectal. Leila Rihani, Merzouqui, rencontrent chaque jour avec d'autres acteurs ou producteurs la faveur du public.

Pendant le Ramadan, de petites pièces policières de 30 minutes complètent les contes, pièces et sketches habituels. Durant le même mois une Moudahaba était quotidiennement jouée. Il s'agissait plus spécialement du théâtre de Douaji, le Molière tunisien, à la verve irrésistible et dont le génie observateur fait de ses écrits un véritable bottin du peuple.

Parmi les pièces jouées en adaptation radiophonique citons : « Aïcha », de Ben Djelloul, « El Aram Haz En Allal » et « El Asfouria felat » de Hassin Djaziri, ainsi que « Leila fil douar » de Douhaji.

Les traductions adaptées à la radio ont été diffusées : « Esmeralda », d'après V. Hugo, les « Misérables » ; le « Barrage » et « Sambre Chaude » de H. Bordeaux ; « Il importe d'être constant », de O. Wilde.

LA VIE PHILATÉLIQUE

Nous avons annoncé dans nos précédents numéros, la parution prochaine de la série « Rotary International » composée des valeurs ci-après :

12 fr.; 15 fr.; 18 fr.; 25 fr. et 30 fr.

La date d'émission avait été fixée au 14 mai 1955. A cette occasion un cachet « Premier Jour » fut mis en service à Tunis-R.P. pour l'oblitération des plis philatéliques.

La vente de ces figurines eut lieu simultanément dans tous les bureaux de l'Office.

* * *

Dans la deuxième quinzaine du mois de mai paraîtra un timbre-poste à 15 francs petit format, à l'effigie de S. A. le Bey.



Cette figurine est gravée par M. Cottet, réalisateur de la série « Sidi Lamine Pacha Bey » parue en octobre 1954.

Ces timbres-poste seront présentés en carnets de 20 figurines vendus au public au prix de 300 francs.

La date d'émission sera portée à la connaissance des usagers par voie de presse.